

# COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRANCOLIN du 14 Octobre 2014



L'an deux mille quatorze, et le 14 Octobre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. BOSSUAT Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 Octobre 2014

**Présents** : AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, BOSSUAT Francis, DOUCE Jean-Michel, ESCLARMONDE Franck, GOMES DA-SILVA Rose-Marie, LEBOUL Thomas, LLORT Marion, MAZIERES Chantal, PENE Roland, POINTIS Maxime, PUJOLLE Bernard, SAMITIER Claudie.

**Absents excusés** :

**Ont donné pouvoir** : GARCIA Bernard à BAZERQUE Albert

Monsieur Philippe AUTHENAC a été élu secrétaire de séance



## **Enquête publique OMG carrière de l'Oule**

Suite à la demande d'autorisation de renouvellement d'exploitation pour 30 ans de la carrière de marbre vert de "Montagne de Cap Nestes" à Sarrancolin par la Société OMG, Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique est close depuis le 3 Octobre et que le Commissaire Enquêteur remettra son dossier dans les 30 jours à Monsieur le Préfet qui prendra une autorisation d'exploitation ou une décision de refus motivée.

Cette demande concerne la poursuite de l'exploitation sur l'emprise existante sans extension avec:

- décapage sélectif des terres
- extraction avec utilisation d'explosif
- scalpage du marbre extrait
- stockage en attente d'enlèvement
- transfert vers la plateforme de Chaum ou l'usine de St Béat
- remise en état des lieux

L'activité se fera sur 45 jours en moyenne entre Mai et Octobre pour un tonnage annuel moyen de 2500 tonnes et un maximum de 6000 tonnes.

Au vu des retombées financières pour la commune, de l'impact environnemental maîtrisé, des garanties fournies par l'exploitant sur la remise en état des lieux et de la route par ailleurs constatées sur la période d'exploitation précédente, des mesures prises pour assurer la sécurité de la circulation sur la route d'accès à la carrière, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour le renouvellement du bail d'exploitation

## **Nouveaux Tarifs Centre de Loisirs**

Suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et de l'extension de la plage d'accueil des enfants au Centre de Loisirs, monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur la révision des tarifs du CLSH. En effet, d'une part le Mercredi matin est désormais une matinée d'enseignement et d'autre part l'accueil au CLSH se fera jusqu'à 18H30 au lieu de 18H00 en périscolaire et extrascolaire.

Situation ancienne:

. Tarifs de 5€ 7€ 10€ 12€ 15€ la journée en fonction du Quotient Familial en extra scolaire le mercredi avec repas inclus de 5€ (Restaurant Le Central))

. 0,50€ de l'heure et l'accueil entre midi et 14H00 était compris dans le prix de la cantine (3,8€) mais décompté et déclaré à la CAF.

Situation nouvelle:

Nécessité de tarifier à la 1/2 journée. pour prendre en compte le Mercredi après-midi

Le soir il y a une 1/2h de plus à 0,25€ à facturer

Le mercredi on passe de 8h à 5h donc il faudrait baisser les tarifs de 40% soit en arrondissant à 1€ inférieur 3€ 4€ 6€ 7€ 8€ en fonction du QF . D'autre part, après contact avec la CAF le tarif minimum dans la tranche la plus basse est passé à 6€ et les tarifs doivent être modulés.

A l'instar d'autres Communes et par souci de simplification et d'équité (tous les enfants peuvent prendre le même repas), Monsieur le Maire propose d'inclure les repas dans les tarifs d'accueil extrascolaire.

En conséquence Monsieur le Maire propose de conserver l'heure de garde périscolaire au tarif de 0,50€ et 0,25€ la demi-heure ainsi que la nouvelle grille tarifaire extrascolaire suivante:

QUOTIENT FAMILIAL	PRIX JOURNEE	PRIX 1/2 JOURNEE
QF < 400	6€	3€
401 < QF < 650	7€	4€
651 < QF < 900	10€	6€
901 < QF < 1200	12€	7€
QF > 1200 et extérieurs *	15€	8€

\* Communes Hors Département

### **Assurances statutaires du personnel**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition du Centre de Gestion pour adhérer au contrat d'assurance des risques statutaires. La commune était jusqu'à ce jour assurée auprès de GROUPAMA.

Après étude, le conseil municipal accepte la proposition du CDG et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches administratives pour adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### **Recrutement de deux agents recenseurs**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un recensement de la population a lieu tous les cinq ans et celui de Sarrancolin aura lieu à partir du 14 Février 2015 pendant une période maximale de 4 semaines. Ayant assisté à une réunion sur les modalités de l'organisation de ce recensement il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à prendre toutes les mesures nécessaires au recrutement de deux agents recenseurs. En plus de la disponibilité et du sérieux de ces deux agents placés sous l'autorité du coordonnateur communal, ils devront avoir des connaissances informatiques pour pouvoir encourager et convaincre les habitants de se faire recenser via Internet. Leur rémunération sera fixée sur la base du SMIC et une contrepartie sera versée par l'Etat.

### Travaux suite aux inondations de Juin 2013

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que les intempéries du 17 au 20 juin 2013, fortes pluies ayant entraîné une crue de La Neste, ont fortement endommagé les voies et équipements publics de la commune.

À sa demande, un dossier de demande de subvention pour réparation des dégâts a été établi par les services de la DDT – Implantation Territoriale de Lannemezan

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux ayant fait l'objet d'un arrêté préfectoral suite à ces inondations classées catastrophe naturelle le 29 Juin 2013. Cet arrêté fixe les subventions attribuées pour diminuer la part communale du coût de réparation. Cinq postes ont été identifiés. Le montant total des travaux se monte à 240 000€ (hors études), le montant total des aides est de 185 000€ Il reste donc à financer 55 000€ (hors TVA récupérable).

Il rappelle et commente, photos à l'appui, l'étude faite par la Mission Post Crue du Pays des Nestes qui analyse techniquement les demandes communales de travaux d'urgence.

La Commune est placée devant le dilemme suivant: comment arriver à faire des travaux de réparation absolument nécessaires alors que son niveau d'endettement ne lui laisse aucune marge de manœuvre. En effet l'analyse financière présentée par la Trésorerie en présence du sous-préfet a confirmé la dette énorme laissée par l'ancienne municipalité avec la recommandation forte de n'engager aucun projet d'investissement qui nécessiterait la souscription d'un prêt.

En conséquence, Monsieur le Maire, après avis du Maire Adjoint préposé aux Finances, propose au Conseil Municipal d'une part d'engager les travaux dans la seule enveloppe budgétaire aujourd'hui possible et d'autre part d'alerter les pouvoirs publics sur cette situation compliquée pour laquelle la municipalité actuelle n'est en rien responsable.

Au vu de ces documents, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le contenu du dossier de demande de subvention pour réparation des dégâts sur les berges de la Neste au niveau du camping pour un montant de 30 000 €
- de solliciter des subventions aussi élevées que possible au titre du fond de solidarité pour les catastrophes naturelles, auprès du Conseil Général et de la Préfecture des Hautes-Pyrénées ;
- d'approuver le plan de financement ci-dessous ;
- de s'engager à financer la part communale pour réaliser les travaux

#### Enrochement berges camping et rive droite face camping : 30 000 €

<i>PLAN DE FINANCEMENT</i>	
<b>ORIGINE</b>	<b>MONTANT</b>
Subvention État (calamités)	12 000,00 €
Subvention État (risques)	6 000,00 €
Subvention Région	7 500,00 €
Subvention Agence de l'Eau	
Total subventions	25 500,00 €
Total opération prévisionnel	<b>30 000,00 €</b>
Financement sur fonds propres	<b>4 500,00 €</b>
Emprunt	

### **Prise de compétence CCA : Maison de santé**

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 8 Septembre 2014, le Conseil de la Communauté des Communes d'Aure a délibéré en faveur de la prise de compétence "Investissement et Gestion d'une Maison de Santé". En conséquence il demande au conseil Municipal d'approuver la modification des statuts de la CCA nécessaire à la prise en compte de cette nouvelle compétence.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents.

### **Information - Zone artisanale**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de zone artisanale du Biaou va être repris sous la compétence de la CCA et donc indépendamment de l'ancien projet de zone pavillonnaire. L'accès se fera via la Route de la Gare par un passage sur la voie ferrée déclassée. Les porteurs de projet sont appelés à se faire connaître auprès de la Mairie. Le Cabinet d'expertise de M.Molis doit nous recontacter pour préciser les limites de la zone.

### **Information - FAR 2015**

Monsieur le Maire informe que, suite aux prochaines élections cantonales de Mars 2016, le Conseil Général a décidé de modifier le calendrier FAR 2015

En conséquence, le dossier avec délibération et devis doit être rendu avant décembre 2014.

### **Rénégociation Prêt Crédit Agricole (cf Analyse Financière)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les résultats de l'analyse financière qui lui ont été présentés en présence de Monsieur le Sous-Préfet. Monsieur le percepteur a confirmé un taux d'endettement de deux fois supérieur à la moyenne, ce qui interdit tout recours à l'emprunt et donc de n'envisager aucun investissement pour de longues années.

Il nous faut en conséquence essayer de renégocier un prêt in fine (sans amortissement) remboursable en 2015 pour un montant de 585 000€ Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à prendre toutes les mesures nécessaires pour renégocier ce prêt auprès du Crédit Agricole

### **Subvention Club Escalade (Beyrède)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande du Club d'escalade de Beyrède sollicitant une subvention Jusqu'à présent la municipalité ne versait rien alors que le Club recense un nombre important de jeunes Sarrancolinois.

En conséquence Monsieur le Maire demande au conseil Municipal d'approuver l'octroi d'une subvention de 300 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents.

### **Autorisation d'aliénation d'une portion de chemin rural**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal en date du 19 Août 2014 a donné un avis favorable à une procédure d'aliénation du chemin rural dit Vieux Chemin de la Soule qui n'est plus affecté à l'usage du public.

En particulier, et après avis de l'ADAC, l'aliénation de la partie limitrophe de ce chemin avec la propriété de M&Mme Baron permettra de solutionner le litige opposant ces propriétaires à la Commune.

Pour cela, conformément au décret n°76-921 du 08 Octobre 1976, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce bien du domaine privé de la commune dans les conditions de forme et de procédure de l'enquête préalable au déclassement, à l'ouverture, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales.

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de la partie du chemin rural de la Soule limitrophe à la parcelle appartenant à M&Mme Baron en application du décret n° 76-921 précité;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.
- de demander à la Préfecture la désignation du commissaire enquêteur

### **Convention d'occupation d'une salle**

Monsieur le Maire informe qu'il a été saisi d'une demande de prêt de salle pour les besoins de soutien scolaire d'enfants scolarisés à Sarrancolin. Il demande donc au Conseil Municipal l'autorisation de signer une Convention d'occupation de la salle sous la Mairie avec le SESSD. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents.

### **Questions diverses**

- Travaux divers sur la commune :
  - aménagement de jeux au stade
  - aménagement piste de VTT, création Club?
  - début travaux réhabilitation appartement sous la mairie: Décembre 2014
- Retour sur les TAP
- Foire de la Toussaint
- Journée des "Mère Noël"
- Skate Park: abandon
- Club VTT
- Comité des Fêtes
- Ajustement horaires du bus d'Arreau

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.